

REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE DE PIANO DES BEGONIAS

1 – INSCRIPTIONS :

Possible toute l'année selon les places disponibles.

2 – REGLEMENT DES COURS :

Pour valider l'inscription, l'année scolaire doit être intégralement réglée.

Règlement au mois :

10 chèques encaissables dès le 5 de chaque mois (Septembre à juin), à l'ordre de Christine Lejon.

Règlement au trimestre :

3 chèques pour l'année entière lors de l'inscription.

Le 1^{er} chèque sera encaissé le 5 septembre.

Le 2^{ème} chèque sera encaissé le 6 janvier.

Le 3^{ème} chèque sera encaissé le 4 avril.

L'engagement de l'élève est au trimestre. Il est donc possible d'arrêter les cours à la fin du 1^{er} ou du 2^{ème} trimestre

Dans ce cas, les chèques vous seront restitués.

(Merci de me prévenir le plus tôt possible de l'arrêt des cours.)

Une facture vous sera remise chaque mois, ou chaque trimestre, vous donnant droit à une participation de certains C.E.

Le règlement par CESU est accepté (sous certaines conditions).

4 – ADHESION ANNEE SCOLAIRE :

Une adhésion annuelle de 30 euros sera également à régler au moment de l'inscription.

5 – CALENDRIER DES COURS :

Merci de bien vouloir consulter le calendrier des cours de l'année, téléchargeable sur mon site : (www.christinemartylejon.fr) et affiché sur le lieu des cours.

6 – ABSENCES :

En cas d'absence de l'élève :

QUEL QU'EN SOIT LE MOTIF : le cours ne sera ni décalé, ni rattrapé, ni remboursé.

En cas d'absence de ma part :

S'il m'est impossible de rattraper votre cours : vous bénéficierez obligatoirement d'une déduction sur le mois, ou sur le trimestre suivant.

7 – RETARDS DE L'ELEVE :

L'élève arrive à l'heure à son cours.

Aucun rattrapage ne sera possible.

L'assiduité et le respect des horaires sont des conditions indispensables pour un apprentissage efficace.

8 – VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES :

Pas de cours durant ces périodes (voir calendrier des cours), **sauf le 1^{er} mai et le 9 juin.**

9 – RESPECT DE CE REGLEMENT :

En prenant connaissance et en signant ce règlement, les élèves s'engagent à le respecter.

NOM :

PRENOM :

« Lu et accepté »

SIGNATURE